



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 1^{er} mai 2024 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélaïr, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2024-05-082

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélaïr

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024 À 19 H 00

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
- 4.1 États financiers se terminant le 30 avril 2024
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Adoption du règlement numéro RU.01.2011.03 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme RU.01.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil, d'ajouter des dispositions relatives à la lutte aux îlots de chaleur et d'identifier une zone de conservation
- 8.2 Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.16 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil et de modifier diverses dispositions
- 8.3 Dossier PIIA-2024-08 : Rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 1294, chemin de Mille-Isles
- 8.4 Dossier PIIA-2024-09 : Construction d'une habitation sur le lot 6 451 774 du cadastre du Québec en bordure du chemin des Huards
- 8.5 Demande de dérogation mineure : DM-2024-03 pour la propriété située au 227, chemin Hammond
- 8.6 Dossier PIIA-2024-11 : Construction d'un garage non attenant au 227, chemin Hammond
- 8.7 Dossier PIIA-2024-12 : Construction d'une habitation au 227, chemin Hammond
- 8.8 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Philippe Labbé
- 8.9 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offre public TP202404-06 pour la fourniture de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2024
- 8.10 Adjudication du contrat de gré à gré relatif aux travaux de laboratoire requis dans le cadre des projets sur les chemins Hammond et Tamaracouta
- 8.11 Autorisation de débiter les travaux de réfection du chemin Hammond
- 8.12 Appel d'offres public relatif au déneigement et à l'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux
- 8.13 Permanence de madame Camille Dion au poste de technicienne en loisirs
- 8.14 Embauche de monsieur Yvan-Gabriel Labelle au poste de journalier temporaire
- 8.15 Nomination au poste de capitaine du Service de la sécurité incendie de Mille-Isles
- 8.16 Nomination de madame Christine Donaldson à titre de représentante autorisée auprès de Revenu Québec
- 8.17 Nomination de madame Christine Donaldson à titre de responsable des services électroniques clicSÉCUR
- 8.18 Radiation de taxes des propriétés vendues lors de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC d'Argenteuil en 2022
- 8.19 Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières applicables à l'organisme Boy Scouts du Canada
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024

2024-05-083



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2024.

ADOPTÉE.

2024-05-084

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'avril 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'avril 2024 totalisant **126 600,51 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois d'avril 2024.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 30 avril 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 avril 2024.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'avril 2024 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Les travaux de réfection du bâtiment Maple Grove sont pratiquement terminés et nous sommes heureux de vous inviter à l'inauguration officielle qui aura lieu lors de la fête de Mille-Isles, le 3 août prochain. En ce qui a trait à la vocation du lieu, nous avons conservé les réponses reçues lors du sondage effectué à l'automne dernier et nous vous invitons, de nouveau, à nous partager vos suggestions et idées



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

via nos différentes plateformes de communication. Une boîte à idées sera également à votre disposition lors de l'inauguration.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Au cours du mois d'avril, nous avons obtenu la confirmation du ministère des Affaires municipales que nos règlements d'emprunt pour nos gros projets estivaux avaient été approuvés. D'ailleurs, l'approbation du règlement d'emprunt pour le projet de réfection du chemin Hammond nous permet de débiter les travaux plus tôt que prévu en raison du dégel hâtif cette année. Une résolution est donc à l'ordre du jour pour débiter les travaux avant la date indiquée au contrat.

Pour ce qui est du balayage et du nettoyage des chemins, le tout a été fait rapidement cette année. Nous en remercions l'entrepreneur et notre équipe des travaux publics.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Ce soir, une résolution est à l'ordre du jour pour nommer un nouveau capitaine au Service de la sécurité incendie de Mille-Isles. Un poste de capitaine était ouvert en raison de la promotion octroyée à Daniel Maurice lors de la dernière séance.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Du côté des loisirs et de la vie communautaire, les croque-livres seront bientôt de retour au parc Hammond-Rodgers ainsi qu'aux différents emplacements habituels de la Municipalité.

De plus, un groupe de citoyens est maintenant mis en place afin de veiller à la planification, la plantation et l'entretien du jardin communautaire et des milieux floraux de la Municipalité. Ce groupe a comme objectif d'embellir la municipalité et de créer des lieux favorisant le mieux-vivre-ensemble. Ils solliciteront votre participation au courant de la saison estivale pour différentes activités bénévoles.

En ce qui concerne la demande de subvention pour l'aménagement de la surface multisports, nous avons été informés par le ministère de l'Éducation qu'une réponse viendrait d'ici la fin juin. Nous demeurons donc en attente et cette annonce repousse le début des travaux pour ce projet.

Urbanisme (madame la conseillère Diane Bélair)

Deux règlements sont à l'ordre du jour ce soir : l'adoption du règlement modifiant le plan d'urbanisme RU.01.2011.03 et l'adoption du second projet de règlement RU.02.2011.16 modifiant le zonage. Nos règlements sont constamment en évolution et nous nous efforçons de les adapter aux réalités d'aujourd'hui.

De plus, nous avons accueilli cette semaine Sarah Chacour, qui a récemment rejoint l'équipe du Service d'urbanisme en tant que conseillère en urbanisme et environnement temporaire.

Environnement (monsieur le conseiller Yvon Arnold) :

À l'occasion du Jour de la Terre, la table de concertation des lacs de Mille-Isles s'est réunie pour favoriser la mobilisation et l'entraide des citoyens face aux enjeux environnementaux liés aux lacs. De plus, j'ai participé à l'Assemblée générale annuelle de Tricentris en tant que



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

représentant de la Municipalité. Grâce à ce centre de tri coopératif, la Municipalité réalise des économies considérables sur les tarifs de tri des matières recyclables, et ce, depuis plusieurs années.

Maire :

Bonjour tout le monde,

Je félicite l'équipe administrative et les conseillers pour le travail effectué dans le but de communiquer les points d'informations importants à savoir. Les rapports des conseillers sont très pertinents et complets de sorte que j'ai moins de sujets à ma disposition! Richard Cyr, anciennement conseiller et maire de Mille-Isles, est décédé le 13 avril 2024. Monsieur Cyr avait 77 ans. Nos condoléances à sa famille et amies. Un service aura lieu le 27 mai au salon funéraires de Côte-des-Neiges. Du côté de la MRC, rien de majeur à rapporter, les procès-verbaux sont disponibles en ligne pour consultation.

Hello everyone,

I congratulate the administrative team and the councilors for the work they do to communicate the important points of information to know. The councillors' reports are very pertinent and complete, so that I have fewer subjects at my disposal! Richard Cyr, former Councillor and Mayor of Mille Isles, passed away on April 13, 2024. Mr. Cyr was 77 years old. Our condolences to his family and friends. A service will be held on May 27 at the Côte-des-Neiges funeral home. On the MRC side, nothing major to report, minutes are available online for consultation.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de mars 2024.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'avril 2024.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

de mars 2024.

8. Affaires diverses

2024-05-085

8.1 *Adoption du règlement numéro RU.01.2011.03 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme RU.01.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil, d'ajouter des dispositions relatives à la lutte aux îlots de chaleur et d'identifier une zone de conservation*

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par madame la conseillère Diane Bélair et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 avril 2024 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant la tenue d'une assemblée de consultation publique le 1^{er} mai 2024, à 18 h, conformément à la loi ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le règlement numéro RU.01.2011.03 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme RU.01.2011, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil, d'ajouter des dispositions relatives à la lutte aux îlots de chaleur et d'identifier une zone de conservation.

ADOPTÉE.

2024-05-086

8.2 *Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.16 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil et de modifier diverses dispositions*

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné par monsieur le conseiller Francis Léger et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 avril 2024 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant la tenue d'une assemblée de consultation publique le 1^{er} mai 2024, à 18h15, conformément à la loi ;

Considérant que certaines dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro RU.02.2011.16 modifiant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'assurer la concordance au règlement numéro 68-26-21 de la MRC d'Argenteuil et de modifier diverses dispositions.

ADOPTÉE.

2024-05-087

8.3 Dossier PIIA-2024-08 : Rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 1294, chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 1294, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que la propriété est située dans le hameau villageois ;

Considérant que ce projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de rénovation extérieure du bâtiment principal situé au 1294, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA-2024-08.

ADOPTÉE.

2024-05-088

8.4 Dossier PIIA-2024-09 : Construction d'une habitation sur le lot 6 451 774 du cadastre du Québec en bordure du chemin des Huards



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2024

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale sur le lot 6 451 774 du cadastre du Québec ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation sur le lot 6 451 774 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2024-09.

ADOPTÉE.

2024-05-089

8.5 ***Demande de dérogation mineure : DM-2024-03 pour la propriété située au 227, chemin Hammond***

Considérant que la demande vise l'implantation d'une nouvelle habitation dont la façade principale est orientée à 124° (degrés) par rapport à la ligne de lot avant et dont la marge avant maximale est de 208,48 mètres pour la propriété située au 227, chemin Hammond ;

Considérant que la grille de spécification de la zone Ru-4 du Règlement de zonage RU.02.2011 prescrit une marge avant maximale de 150 mètres pour une habitation et que l'article 4.3.3 du Règlement de zonage RU.02.2011 prescrit un degré d'orientation de la façade principale variant de 0 à 90 ;

Considérant que tous les documents requis en vertu du Règlement RU.09.2012 sur les dérogations mineures ont été déposés ;

Considérant que la demande respecte les orientations du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique et de santé publique ;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général ;

Considérant que la demande a un caractère mineur ;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 15 avril 2024 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2024-03 pour la propriété située au 227, chemin Hammond, afin d'augmenter le degré d'orientation maximal de la façade principale à un axe variant de 0 à 124° par rapport à la ligne de lot avant, représentant une dérogation de 34° au degré d'orientation de la façade principale autorisé de 0 à 90° par rapport à la ligne de lot avant prescrit à l'article 4.3.3 du Règlement de zonage RU.02.2011, et à augmenter la marge avant maximale du bâtiment principal à 208,48 mètres, représentant une dérogation de 58,48 mètres à la marge avant maximale de 150 mètres prescrite à la grille des spécifications de la zone Ru-4 du Règlement de zonage RU.02.2011.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2024-05-090

8.6 ***Dossier PIIA-2024-11 : Construction d'un garage non attenant au 227, chemin Hammond***

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant au 227, chemin Hammond ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage détaché au 227, chemin Hammond, conformément au dossier PIIA-2024-11.

ADOPTÉE.

2024-05-091

8.7 ***Dossier PIIA-2024-12 : Construction d'une habitation au 227, chemin Hammond***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation familiale au 227, chemin Hammond ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation au 227, chemin Hammond, conformément au dossier PIIA-2024-12.

ADOPTÉE.

2024-05-092

8.8 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : Philippe Labbé

Considérant que le demandeur, Philippe Labbé, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 6 614 395 et 6 614 396 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, sous la minute 8280, en date du 18 décembre 2023 ;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise l'augmentation du nombre de lots ;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement ;

Considérant que le projet vise le lot 3 205 820 du cadastre du Québec, représentant une superficie totale de 44 530,20 mètres carrés ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale majoré du facteur comparatif ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 7 060,00 \$ ou à une superficie de 4 453,02 m² ;

Considérant qu'un versement antérieur de 4 987,50\$ fait à l'occasion d'un permis de construction est crédité au bénéfice du propriétaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de monsieur Philippe Labbé et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 2 072,50 \$.

QUE cette contribution de 2 072,50 \$ soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

ADOPTÉE.

2024-05-093

8.9 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offre public TP202404-06 pour la fourniture de pierre concassée pour les chemins municipaux en 2024

Considérant que divers travaux sur les chemins municipaux de Mille-Isles nécessiteront de la pierre concassée au cours de l'année 2024 ;

Considérant que l'avis d'appel d'offres public publié sur le site officiel SE@O et dans l'hebdomadaire *Le Régional* le 2 avril 2024 concernant la fourniture de pierre concassée pour des chemins municipaux, tel que requis par la loi ;

Considérant que les soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 22 avril 2024 à 11h01 ;

Considérant les résultats suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes en sus)
Carrières Laurentiennes	64 841,00 \$
Uniroc Construction Inc.	66 641,50 \$
David Riddell Excavation/Transport	79 103,50 \$
Lafarge Canada Inc.	69 234,00 \$

Considérant qu'il est stipulé dans les documents d'appel d'offres TP202404-06 que le choix du plus bas soumissionnaire doit être fait en ajoutant le coût du transport au prix proposé par le soumissionnaire ;

Considérant les prix suivants avec l'ajout du coût du transport :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes en sus)
Carrières Laurentiennes	136 716,00 \$
Uniroc Construction Inc.	144 416,50 \$
David Riddell Excavation/Transport	126 208,50 \$
Lafarge Canada Inc.	142 289,00 \$

Considérant la recommandation de monsieur Gabriel Therrien qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport le contrat relatif à la fourniture de pierre concassée requise en 2024 pour divers travaux sur les chemins municipaux, au montant estimé de 79 103,50 \$ taxes en sus, comme décrit au devis TP202404-06, incluant les addendas s'il y a lieu, et en conformité avec le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2024-05-094

8.10 Adjudication du contrat de gré à gré relatif aux travaux de laboratoire requis dans le cadre des projets sur les chemins Hammond et Tamaracouta



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

Considérant que la Municipalité est autorisée à conclure un contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à 75 000 \$ conformément au Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle ;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de quatre (4) fournisseurs ;

Considérant que le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle exige que les prix demandés aux fournisseurs incluent un fournisseur local ;

Considérant qu'il n'y a pas de fournisseur local qui offre ce type de service ;

Considérant les prix suivants :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes en sus)
DEC Enviro	15 950 \$
Qualilab Inspection inc.	15 140 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADJUGER à l'entreprise Qualilab Inspection inc. le contrat relatif aux travaux de laboratoire requis dans le cadre des projets sur les chemins Hammond et Tamaracouta au montant de 15 140 \$, taxes en sus, le tout en conformité avec le Règlement 2020-06 sur la gestion contractuelle.

DE TRANSMETTRE à l'adjudicataire la présente résolution confirmant l'octroi du contrat.

ADOPTÉE.

2024-05-095

8.11 Autorisation de débiter les travaux de réfection du chemin Hammond

Considérant la résolution numéro 2024-04-072 visant à adjuger le contrat relatif à la réfection du chemin Hammond à l'entreprise Construction Monco Inc. ;

Considérant la demande de l'entreprise Construction Monco Inc. de débiter les travaux plus tôt que la date prévue au contrat, soit le 1^{er} juin, en raison du dégel précoce ce printemps ;

Considérant la rencontre de démarrage du chantier prévue le 2 mai 2024 entre les représentants de l'entreprise et de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'entreprise Construction Monco Inc. à débiter les travaux de réfection du chemin Hammond à partir du 6 mai 2024.

ADOPTÉE.

2024-05-096

8.12 Appel d'offres public relatif au déneigement et à l'épandage



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

d'abrasifs sur les chemins municipaux

Considérant que le contrat de service d'une durée de cinq (5) ans avec David Riddell Excavation/Transport pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux se termine au plus tard à la dernière chute de neige au printemps 2024 ;

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions relativement au déneigement et à l'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Béclair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, afin qu'il procède à la préparation d'un appel d'offres public pour obtenir des soumissions pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur les chemins municipaux de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2024-05-097

8.13 *Permanence de madame Camille Dion au poste de technicienne en loisirs*

Considérant que madame Camille Dion a été embauchée au poste temporaire de technicienne en loisirs par la résolution numéro 2023-05-144 en remplacement de madame Béatrice Parizeau pendant son congé de maternité ;

Considérant la démission de madame Parizeau à la fin de son congé de maternité ;

Considérant que la résolution d'embauche de madame Dion précise qu'elle doit traverser avec succès une période de probation avant d'obtenir le statut d'employé permanent au sein de l'équipe municipale ;

Considérant que madame Dion a traversé avec succès sa période de probation et que le conseil municipal est très satisfait de son travail.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCORDER à madame Camille Dion sa permanence à titre de technicienne en loisirs de la Municipalité.

DE REMERCIER chaleureusement madame Dion pour le travail remarquable qu'elle a accompli depuis son entrée en poste.

ADOPTÉE.

2024-05-098

8.14 *Embauche de monsieur Yvan-Gabriel Labelle au poste de journalier temporaire*

Considérant le surcroît de travail au Service des travaux publics causé, notamment, par la démission de madame Mona Tremblay ;

Considérant que monsieur Labelle détient les compétences



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

recherchées pour occuper le poste de journalier ;

Considérant qu'il s'agit d'un poste temporaire ;

Considérant les recommandations de monsieur Adam Gombas, contremaître au Service des travaux publics, et monsieur Gabriel Therrien, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, monsieur Yvan-Gabriel Labelle au poste de journalier temporaire à temps plein, à raison de quarante (40) heures par semaine.

Monsieur Yvan-Gabriel Labelle a débuté le 17 avril 2024 ses fonctions au sein de la Municipalité. Les conditions, les tâches et les avantages reliés à ce poste sont décrits à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

2024-05-099

8.15 *Nomination au poste de capitaine du Service de la sécurité incendie de Mille-Isles*

Considérant la résolution numéro 2024-04-074 confirmant la nomination de monsieur Daniel Maurice au titre d'assistant-directeur du Service de la sécurité incendie ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse de la candidature et à l'entrevue, le directeur du Service de la sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, recommande de nommer monsieur Michael Deakin au poste de capitaine ;

Considérant que cette nomination est assujettie à une période de probation.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la recommandation 2024-153 et de procéder à la nomination de monsieur Michael Deakin au poste de capitaine du Service de la sécurité incendie, et ce, séance tenante. Cette nomination sera assujettie d'une période probatoire de six (6) mois renouvelable une fois si ladite période est insuffisante à l'évaluation du candidat.

ADOPTÉE.

2024-05-100

8.16 *Nomination de madame Christine Donaldson à titre de représentante autorisée auprès de Revenu Québec*

Considérant la résolution numéro 2024-03-053 confirmant la promotion de madame Christine Donaldson à titre d'assistante greffière-trésorière et son entrée en fonction le 11 mars 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de donner à madame Donaldson l'autorisation d'agir au nom de la Municipalité auprès de Revenu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

Québec ;

Considérant que le numéro d'entreprise de la Municipalité est 8813435326 et le numéro d'identification est 1006131278.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER madame Christine Donaldson, assistante greffière-trésorière, à titre de représentante autorisée pour tous les services de Revenu Québec.

ADOPTÉE.

2024-05-101

8.17 ***Nomination de madame Christine Donaldson à titre de responsable des services électroniques clicSÉQR***

Considérant la résolution numéro 2024-03-053 confirmant la promotion de madame Christine Donaldson à titre d'assistante greffière-trésorière et son entrée en fonction le 11 mars 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter madame Christine Donaldson à titre de responsable des services électroniques de Revenu Québec par l'entremise du service clicSÉQR ;

Considérant que le numéro d'entreprise de la Municipalité est 8813435326 et le numéro d'identification est 1006131278.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvon Arnold
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER madame Christine Donaldson, assistante greffière-trésorière, à agir au nom de la Municipalité, séance tenante, pour les services électroniques clicSÉQR.

ADOPTÉE.

2024-05-102

8.18 ***Radiation de taxes des propriétés vendues lors de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC d'Argenteuil en 2022***

Considérant que deux propriétés de Mille-Isles ont été vendues lors de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC d'Argenteuil qui a eu lieu le 12 mai 2022 ;

Considérant que les sommes dues des taxes municipales antérieures au 12 mai 2022 ont été remboursées ou sont prescrites pour les propriétés vendues portant les matricules 4875-40-8402 et 5173-72-6138 ;

Considérant que les sommes remboursées par la vente pour taxes ou prescrites de ces comptes de taxes municipales demeurent impayées et qu'elles n'ont pas été radiées ;

Considérant que la Municipalité désire radier les taxes remboursées ou prescrites de ces propriétés.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2024

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la radiation des intérêts et des taxes antérieurs au 12 mai 2022 des propriétés portant les matricules 4875-40-8402 et 5173-72-6138.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à procéder à la radiation des taxes remboursées ou prescrites de ces propriétés.

ADOPTÉE.

2024-05-103

8.19 Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières applicables à l'organisme Boy Scouts du Canada

Considérant que l'organisme *The Boy Scouts of Canada* a soumis, le 13 mars 2024, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 532, chemin Tamaracouta à Mille-Isles ;

Considérant que la demande a pour but d'exempter *The Boy Scouts of Canada* du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 532, chemin Tamaracouta ;

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la municipalité locale afin que celle-ci donne son opinion dans les 90 jours suivants la réception d'une demande ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a reçu la demande de consultation de la Commission municipale du Québec le 18 mars 2024 ;

Considérant que les articles 243.5 à 243.11 de la Loi sur la fiscalité municipale dictent les conditions d'obtention d'une telle reconnaissance ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles est d'avis que *The Boy Scouts of Canada* ne remplit pas les conditions puisque l'organisme n'exerce aucune activité à l'emplacement visé par la demande depuis plusieurs années.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONTESTER la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières applicable à l'organisme *The Boy Scouts of Canada*.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

2024-05-104

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2024

10. *Levée de la séance*

À **19 h 38**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et greffier-trésorier

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
greffier-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Handwritten signature in blue ink, possibly reading 'A. G.' or similar, with a checkmark-like flourish.